



**APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION
ET L'EXPLOITATION DE LA BASE VIE PRONY ENERGIES
A L'USINE VALE**

Maitre d'ouvrage : PRONY ENERGIES - 87 avenue du Général de Gaulle – BP C1 - 98848 Nouméa Cedex – Nouvelle Calédonie

Assistant au Maitre d'Ouvrage : SECAL – 40 rue Félix Trombe - DUMBEA – BP2517 – 98846 Nouméa Cedex – Nouvelle Calédonie

Objet de la consultation : Construction et exploitation sans restauration d'une base vie d'une superficie d'environ 2 400 m² destinée à accueillir les personnels de l'usine électrique de Prony.

Lieu d'exécution : Usine Vale – Prony – Mont Dore – Nouvelle Calédonie

Forme du contrat : PRONY ENERGIES souhaite confier à un délégataire/concessionnaire, personne de droit privé, l'exécution d'une concession pour l'aménagement (la construction) et l'exploitation de la Base Vie pour ses personnels. Celui-ci assurera à ses risques et périls, le financement, la réalisation, et l'exploitation de l'ensemble des installations permettant d'assurer le bon fonctionnement de la Base Vie de PRONY ENERGIES sur l'usine Vale au Mont-Dore, dans le respect du Cahier des charges annexé au contrat.

Le Délégué sera rémunéré par les loyers versés par PRONY ENERGIES.

Pendant toute la durée du contrat, le Délégué assure sous sa responsabilité la bonne marche du service objet du présent contrat, et s'engage à mettre en œuvre les moyens les plus appropriés pour réaliser les missions définies dans le présent contrat.

Ce projet est situé sur le domaine de la Nouvelle Calédonie, sur une parcelle mise à disposition de PRONY ENERGIES au travers d'un bail à construction en vue d'y réaliser cet équipement.

Durée du contrat : Le contrat sera conclu pour une durée de **15 (Quinze) ans** à compter de la date de sa signature.

Descriptif de la construction : La concession doit permettre l'aménagement et l'exploitation des ouvrages et équipements nécessaires à une Base vie en site industriel. Elle est composée:

- De 62 unités d'hébergement, composées d'une chambre avec salle d'eau, sas vestiaire et toilette.
- Une salle commune de détente et de loisir,
- Un espace de pratique sportive.
- Des locaux permettant d'exercer l'activité de différents services, notamment : conciergerie, réception du courrier, téléphonie, informations,

ainsi que les locaux nécessaires à l'activité du Délégué (gestion, entretien, maintenance, vestiaire et sanitaires personnels...)

- des aires de stationnement pour les véhicules;
- des sanitaires pour les usagers;
- toutes les installations nécessaires à l'adduction d'eau potable, à l'assainissement, aux réseaux secs, au stockage des déchets.
- les équipements d'éclairage nocturne et de sécurisation de l'ensemble de la Base Vie;
- L'ensemble des ouvrages et aménagements préconisés dans l'étude d'impact du projet.

Durée de validité des offres : La durée de validité des offres est fixée à 180 jours à compter de la date de remise des offres.

Remise des offres :

Les offres seront :

- soit remises en main propre contre récépissé,
- soit envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception.

L'enveloppe extérieure réservée à la remise ou à l'envoi sera adressée à :

Monsieur le Directeur Général de PRONY ENERGIES

Elle portera la mention:

*«Délégation, pour l'aménagement et l'exploitation
De la BASE VIE PRONY ENERGIES*

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres ».

Date limite de remise des offres : Les offres seront remises contre récépissé ou réceptionnées au 87 avenue du Général de Gaulle à Nouméa, au plus tard le :

Le lundi 21 septembre 2020 avant 16H00

Les offres qui seraient remises ou réceptionnées après la date et heure limites visées ci-dessus, ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs.

Critères de choix : Le choix du cocontractant par le Comité de Direction de PRONY ENERGIES est libre à l'issue de la négociation qui sera menée avec les candidats retenus.

Retrait du dossier de consultation : Le dossier de consultation sera transmis en format dématérialisé sur demande effectuée à l'adresse suivante : construction@secal.nc

Indemnités : Aucune indemnité ni droit de remboursement de frais ne sera alloué au titre des offres présentées.

Visite des lieux : Les candidats sont informés que PRONY ENERGIES planifiera une visite des lieux. En fonction du nombre de candidats PRONY ENERGIES pourra ne prévoir qu'une seule date de visite des lieux.

Renseignement complémentaires : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur sont nécessaires pour la remise de leur offre, les candidats peuvent transmettre une demande en ce sens au plus tard, 20 jours avant la date limite de remise de leurs offres à l'adresse suivante :

SECAL – 40 rue Félix Trombe – DUMBEA

BP 2517 – 98846 NOUMEA CEDEX

Ou par courriel à l'adresse : construction@secal.nc

En indiquant en référence l'objet : DELEGATION POUR LA BASE VIE PRONY ENERGIE.

Il ne sera répondu à aucune question orale. Les réponses à l'ensemble des questions écrites seront transmises à tous les candidats habilités à présenter une offre au moins 10 jours avant la date fixée pour la réception des dossiers.

PRONY ENERGIES se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la consultation.